VILLE DE
LA VERRIÈRE

Démarche carte d'identité

A partir du 08 novembre 2016, les modalités de délivrance des cartes nationales d’identité évoluent dans le département des Yvelines.

La Ville de La Verrière ne délivre plus de carte nationale d'identité.

Ces nouvelles modalités permettront de sécuriser la carte nationale d’identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte/vol) reste gratuit. Les délais de délivrance seront également réduits.

Vous devrez désormais vous adresser à l’une des 34 communes de votre choix équipée des dispositifs de prise d’empreintes au sein du département des Yvelines (dont Trappes, Guyancourt..).

La demande de CNI sera effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et unifiée. Après l’instruction d’un dossier complet, un message vous sera ensuite adressé sur votre portable vous informant de la mise à disposition de votre titre auprès de la mairie de dépôt.

Vous avez également la possibilité d’effectuer depuis votre domicile une pré-demande en ligne. Celle-ci remplacera alors le dossier papier.

Documents

Dépliant démarches CNI

Liens utiles

Communes des Yvelines pouvant délivrer des cartes d'identité
Pré-demande en ligne
Suivre l'avancement de ma CNI